



POST TENEBRAS LUX

# Plan décennal des investissements 2022-2031



# Plan décennal des investissements 2022-2031

Adopté durant l'été 2021 par le Conseil d'Etat, le plan décennal (PDI) fixe les priorités du canton de Genève en matière d'investissement pour ces prochaines années.

Cette planification prévoit 11.1 milliards de francs d'investissements nets pour améliorer la qualité de vie et répondre aux besoins de la population du canton et de sa région.

Les investissements prévus ces dix prochaines années sont en forte augmentation par rapport au précédent plan décennal 2021-2030 (+3 milliards, +37%). Cette hausse marque la volonté du Conseil d'Etat d'accroître les investissements participant à la transition écologique, démontrant ainsi l'engagement de l'Etat face à l'urgence climatique, tout en favorisant le soutien à l'économie locale.

Dans cette perspective, environ 5.9 milliards seront dédiés à la transition écologique, soit presque le double du montant inscrit au précédent PDI (+2.9 milliards). Les investissements prévus pour la transition numérique augmentent également et s'élèvent à 0.9 milliard (+0.2 milliard).

Les investissements se concentrent principalement sur les politiques publiques suivantes : mobilité (31%), formation (17%), environnement et énergie (12%), sécurité, population et justice (8%), santé (7%), et aménagement et logement (4%). Ils sont répartis entre le renouvellement et l'entretien des actifs existants (crédits de renouvellement) et la création ou l'acquisition de nouveaux actifs.





## Plan décennal des investissements 2022-2031

Le Conseil d'Etat a validé son plan décennal des investissements (PDI) pour la période 2022 à 2031. Il a ainsi fixé ses priorités et ses grandes orientations en matière d'infrastructures essentielles au développement du canton et de sa région.

La mise à jour annuelle du PDI constitue un outil de pilotage important qui permet aux autorités d'allouer les ressources aux réalisations essentielles pour la population du Grand Genève. Cette démarche implique un examen approfondi des besoins et une sélection minutieuse des projets.

Le Conseil d'Etat a adopté une enveloppe de projets prioritaires de 11.1 milliards de francs nets (dépenses, déduction faite des recettes) sur dix ans, en hausse de 3 milliards par rapport à la précédente planification. Cette hausse répond aux enjeux actuels liés aux transitions écologique et numérique. La nouvelle planification tient ainsi compte de l'urgence climatique, en intégrant de nombreux projets qui conduiront à réduire les émissions de gaz à effet de serre du canton. De plus, après déjà plus d'une année d'incertitudes engendrées par la crise sanitaire, cette augmentation significative des investissements favorisera le soutien à notre économie locale.

Afin de tenir compte de la hausse des investissements sur la période décennale, le Conseil d'Etat a décidé d'allouer de nouveaux postes au plan financier quadriennal de fonctionnement. Cette décision permettra également d'augmenter le taux de réalisation des projets inscrits au PDI.

Les projets retenus concernent principalement les études et la construction de nouvelles lignes de tramways, les infrastructures de mobilité de l'agglomération du Grand Genève, l'extension de la diamétrale ferroviaire genevoise, l'électrification des véhicules de transport public genevois, la rénovation des bâtiments de l'Etat, les mesures de soutien à la transition écologique, la construction et la rénovation de bâtiments scolaires ainsi que des projets informatiques.

Le Conseil d'Etat prévoit aussi, en coordination avec les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), l'amélioration des équipements et bâtiments hospitaliers du canton. De plus, les conditions d'accueil dans les établissements publics pour l'intégration (EPI) et accueillant les personnes handicapées (EPH) seront améliorées et de nouvelles places créées.

Une enveloppe moyenne de 300 millions par an est allouée au maintien et au renouvellement d'actifs existants.

Parallèlement au PDI, le Conseil d'Etat poursuit la planification des prêts du patrimoine administratif, dont notamment les prêts octroyés à la rénovation ou à la construction des bâtiments des organisations internationales.

Le Grand Conseil concrétisera la politique de développement des infrastructures du canton au travers du vote des différents objets.



# Introduction à la lecture du document

---

## Contenu :

Ce document présente le plan décennal des investissements (PDI) 2022 à 2031. Le PDI est composé des projets dits prioritaires et comprend les lois votées, les projets de lois déposés au Grand Conseil ainsi que les projets de première priorité pour le Conseil d'Etat.

Les prêts du patrimoine administratif sont traités de manière distincte et ne figurent ni au PDI, ni dans cette brochure.

## Structure :

Ce document énonce, par politique publique, les principaux projets sur la période 2022 à 2031.

En plus de figurer dans les chapitres dédiés aux politiques publiques, les principaux projets en lien avec la transition numérique et la transition écologique sont présentés au début de ce document.

## Aide à la lecture des tableaux financiers :

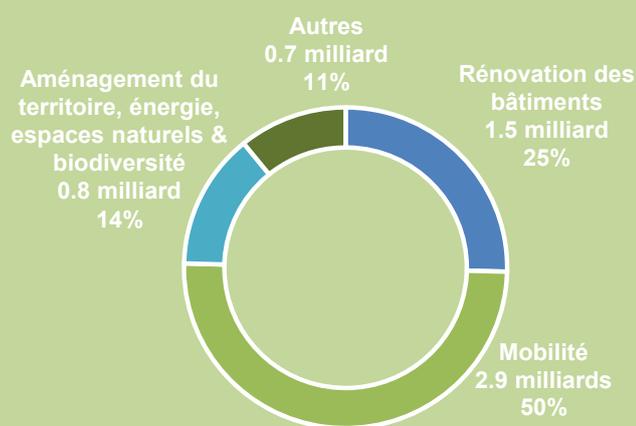
Les tableaux financiers mentionnent par projet :

- la date de début des travaux,
- les montants des dépenses et recettes prévues sur la période 2022-2031 (incluant les études et la réalisation),
- le coût total net du projet (dépenses déduction faite des recettes) sur l'ensemble de la durée de vie du projet (y compris les études),
- une indication confirmant si le projet fait l'objet d'une loi déjà votée par le Grand Conseil.

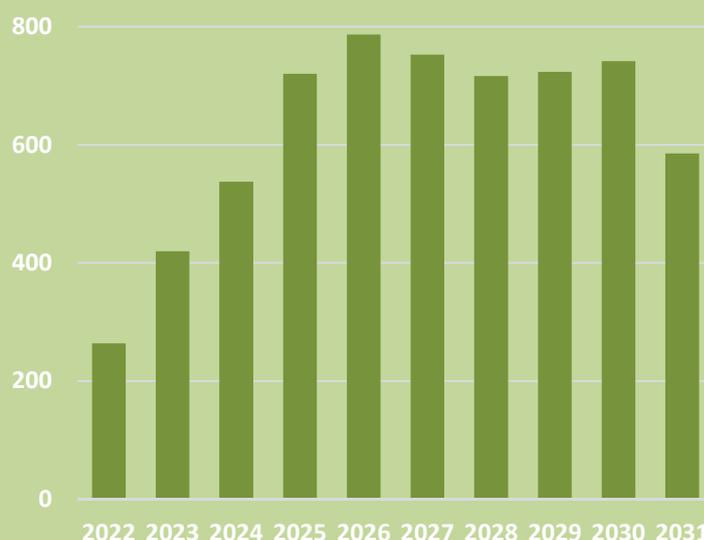
# Une vision portée vers la transition écologique

Après avoir décrété l'urgence climatique en décembre 2019, le Conseil d'Etat a révisé sa stratégie climatique dans le cadre du plan climat cantonal 2030 de seconde génération. Ce dernier comprend des objectifs plus ambitieux qui seront atteints grâce à un plan de mesures favorisant la transition écologique pour un montant de 5.9 milliards. Le canton concrétise ainsi sa volonté de relever le défi lié aux changements climatiques en intensifiant ses investissements et en mobilisant tous les acteurs de la société.

Répartition par thèmes principaux



Investissements dédiés à la transition écologique (en millions)



## Mobilité

L'évolution vers une mobilité décarbonée implique des changements de comportements, avec comme priorité la réduction des kilomètres parcourus en transports individuels motorisés, un report modal vers les modes doux et les transports publics, mais aussi le développement de véhicules moins émissifs. Pour y parvenir, l'Etat investira considérablement dans les transports en commun, par exemple : réalisation de nouvelles lignes de tramways (Genève - Saint-Julien, Nations - aéroport), développement de la diamétrale ferroviaire Genevoise, participation au renouvellement de la flotte des TPG pour des véhicules plus adaptés, ainsi que le financement de nombreuses mesures des projets d'agglomération.

## Rénovation des bâtiments

A travers le plan directeur de l'énergie 2020-2030 (PDE), le canton s'engage résolument sur la voie de la transition énergétique. Des moyens financiers considérables sont planifiés pour réduire la consommation énergétique des bâtiments de l'Etat avec le renforcement des mesures d'efficacité énergétique et de mise en conformité des embrasures déjà engagées. De nombreux bâtiments dans le domaine de la formation seront complètement rénovés, tels que le collège Rousseau et Uni Bastions.

## Aménagement du territoire, énergie, espaces naturels & biodiversité

L'Etat va investir dans le plan d'action biodiversité 2020-2030, plus particulièrement avec la plantation d'arbres en milieu contraint, ainsi que la remise à ciel ouvert de l'Aire et de la Drize dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets (PAV), ceci afin de proposer des îlots de fraîcheur et des aménagements paysagers dans des quartiers fortement densifiés.

Des financements en faveur de projets divers favorisant la transition écologique sont également prévus, par exemple pour favoriser l'électromobilité, l'agriculture résiliente ou encore l'énergie solaire.

# Une transition numérique au service de la population et des entreprises



## 883 millions

L'Etat investira des moyens significatifs afin de renouveler et accroître ses systèmes d'information et de communication (SIC), ainsi que ses services numériques. Citons, entre autres, le partenariat entre l'Etat, les HUG et l'IMAD pour accélérer le développement de la santé numérique, la refonte du SIC de l'action sociale, l'évolution du SIC fiscal ou encore la mise sur pied d'un véritable SIC pour l'éducation et la formation.

Durant la période 2022-2031, l'Etat envisage d'investir un montant total de 883 millions dans le domaine du numérique. Environ 65% des investissements sont dédiés au renouvellement et à l'évolution des actifs, soit 570 millions. Le solde de 313 millions est destiné à la création et à l'extension d'actifs dont les principaux sur la période du PDI sont :

Projets <i>en millions de francs</i>	Domaine	Début des travaux	Montant sur période 2022-2031			Coût total* Net	Loi votée
			dépenses	recettes	Net		
SIC pour l'éducation et la formation	Formation	2018	25	0	25	26	√**
SIC Action sociale	Action sociale	2019	16	0	16	22	√**
Evolution du SIC fiscal dès 2020	Impôts et finance	2020	26	0	26	30	√**
UNI - SI pour les étudiants	Formation	2021	9	0	9	12	√
Santé numérique	Santé	2021	13	0	13	15	
Refonte du SIC des droits politiques	Autorité et gouvernance	2022	10	0	10	10	
Evolution de la plateforme de cyberadministration dès 2022	Etats-majors et prestations transversales	2022	12	0	12	12	
Education au numérique et connectivité dans les écoles secondaires II	Formation	2022	18	0	18	18	
Refonte du SI du DIP pour la protection de l'enfance et de la jeunesse	Formation	2023	14	0	14	14	
Dématérialisation de la justice (projet Justitia 4.0)	Justice	2023	20	0	20	20	

\* Le montant indiqué est la part des dépenses prévues pour la totalité du projet (y.c. études).

\*\* Loi ouvrant un crédit d'investissement pour la première partie du projet. Un nouveau projet de loi sera déposé pour la deuxième partie.

# Mobilité



## 3'457 millions

Après la mise en service du Léman Express, le Conseil d'Etat investira significativement dans l'extension du réseau de tramways, la mise en place d'axes forts pour les bus et les travaux de la gare souterraine de Cornavin destinés à renforcer l'offre des transports publics. Les études concernant le développement de la diamétrale ferroviaire seront lancées afin de proposer deux nouveaux axes, l'un reliant la gare de Lancy Pont-Rouge aux Cherpines et l'autre reliant la gare Cornavin à l'Aéroport et la ZIMEYSA.

Des aménagements en faveur de la mobilité douce et du réseau des axes cyclables seront mis en œuvre, avec des itinéraires optimisés depuis et vers les gares.

Enfin, l'Etat participera au renouvellement du parc TPG en le rendant plus adapté aux défis de la transition écologique.

Durant la période 2022-2031, l'Etat envisage d'investir un montant total de 3'457 millions dans le domaine de la mobilité. Près de 21% des investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 722 millions, dont 350 millions pour la participation à l'électrification de la flotte de véhicules TPG. Le solde de 2'735 millions est destiné à la création ou l'acquisition de nouveaux actifs dont les principaux sur la période du PDI sont :

Projets <i>en millions de francs</i>	Début des travaux	Montant sur période 2022-2031			Coût total* Net	Loi votée
		dépenses	recettes	Net		
Projet d'agglomération de première génération (hors Route des Nations)	2011	27	8	19	88	✓
Route des Nations et jonction du Grand-Saconnex	2017	53	0	53	207	✓
Projet d'agglomération de deuxième génération	2017	215	22	193	208	✓
Construction d'un tramway entre Genève et Saint-Julien	2021	217	42	175	201	✓
Projet d'agglomération de troisième génération	2021	238	12	226	228	✓
Construction de lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) Grands Esserts et Vernier	2022	118	20	98	105	✓
Construction d'un tramway Nations - Grand-Saconnex - Aéroport	2023	176	49	127	144	✓
Extension de la capacité de la gare Cornavin (travaux principaux)	2024	367	0	367	425	✓
Projet d'agglomération de quatrième génération	2024	276	35	241	241	
Futurs développements du réseau tram sur la petite et moyenne ceinture urbaine (Aéroport-Bachet et Jardin botanique-Rive)	2029	245	42	203	480	
Diamétrales ferroviaires	après 2031	108	0	108	**	

\* Le montant indiqué est la part des dépenses prévues incombant au canton, déduction faite de recettes à recevoir (subvention fédérale par exemple) pour la totalité du projet (y.c. études).

\*\* Les lignes ferroviaires étant de la compétence de la Confédération, des discussions interviendront avec l'Office fédéral des transports concernant le remboursement des dépenses effectuées par le canton de Genève.

# Formation



## 1'871 millions

L'enseignement public accueille dans les écoles et hautes écoles plus de 100'000 jeunes et connaît une augmentation constante d'effectifs depuis plusieurs années (plus de 1'000 élèves supplémentaires pour la seule rentrée scolaire 2021). Ceci représente un défi important pour maintenir une école de qualité, des infrastructures en suffisance et un encadrement adéquat.

Sur les dix prochaines années, de nouveaux établissements de formation sont prévus, ainsi que la rénovation de nombreux bâtiments.

Durant la période 2022-2031, l'Etat envisage d'investir un montant total de 1'871 millions dans le domaine de la formation. Plus de 37% des investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 693 millions. Le solde de 1'178 millions est destiné à la création de nouveaux ouvrages ou à des rénovations importantes de bâtiments dont les principaux sur la période du PDI sont :

Projets <i>en millions de francs</i>	Début des travaux	Montant sur période 2022-2031			Coût total* Net	Loi votée
		dépenses	recettes	Net		
UNI Bastions - rénovation**	2018	68	6	62	83	✓
Collège Rousseau - rénovation**	2021	53	0	53	70	✓
Futur CO sis à Balexert	2022	95	4	91	96	✓
Ecole secondaire II Noëlla Rouget	2023	131	5	126	130	✓ (études)
Haute école de santé à Champel	2023	96	12	84	89	✓ (études)
CFP santé et CFP social à Bernex	2024	116	1	115	116	✓ (études)
CO à Bernex	2024	110	20	90	90	✓ (études)
Ecole secondaire II à Confignon	2025	126	0	126	126	
UNI - sciences de l'université Grand Centre	2025	202	107	95	126	
CO Marais - rénovation**	2026	76	0	76	76	

\* Le montant indiqué est la part des dépenses prévues, déduction faite de recettes à recevoir pour la totalité du projet (y.c. études).

\*\* Tout projet de rénovation dépassant le seuil de 20 millions de francs par bâtiment doit faire l'objet d'un crédit d'ouvrage.

# Environnement et énergie



## 1'308 millions

Afin de répondre aux enjeux de durabilité, le Conseil d'Etat a décidé d'investir significativement dans le domaine de l'environnement et de l'énergie. Parmi les principaux projets retenus dans le PDI 2022-2031 figurent la plantation d'arbres en milieu contraint, les investissements dans des infrastructures écologiques, les mesures qui favorisent une agriculture durable et résiliente, ainsi que la remise à ciel ouvert de l'Aire et de la Drize dans le secteur du PAV. Un intérêt particulier est porté sur les subventions favorisant l'assainissement énergétique des bâtiments et l'électromobilité.

Durant la période 2022-2031, l'Etat envisage d'investir un montant total de 1'308 millions dans les domaines de l'environnement et l'énergie. 7% des investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 88 millions. Le solde de 1'220 millions est destiné à la création ou l'acquisition de nouveaux actifs dont les principaux sur la période du PDI sont :

Projets <i>en millions de francs</i>	Début des travaux	Montant sur période 2022-2031			Coût total* Net	Loi votée
		dépenses	recettes	Net		
Infrastructures agricoles durables et agriculture résiliente	2012	158	0	158	235	√**
Zone portuaire et de loisirs du Vengeron	2022	56	0	56	56	√
Mesures de soutien à la transition écologique	2023	50	0	50	50	
Plantations d'arbres en milieu contraint	2023	390	0	390	500	
Assainissement énergétique - subventions	2023	185	0	185	200	
Remise à ciel ouvert Aire-Drize PAV	2023	16	0	16	16	
Infrastructures écologiques	2024	112	0	112	250	
Electromobilité et réseau de bornes électriques	2025	169	0	169	169	

• Le montant indiqué est la part des dépenses prévues, déduction faite de recettes à recevoir pour la totalité du projet (y.c. études).

\*\* Loi ouvrant un crédit d'investissement pour la première partie du projet. Un nouveau projet de loi sera déposé pour la deuxième partie.

# Sécurité, population et justice



Nouveau bâtiment de la police internationale et Centre fédéral pour requérants d'asile

## 881 millions

Suite à l'abandon du projet d'établissement de détention des Dardelles, le Conseil d'Etat a validé les premières étapes de la révision de la planification pénitentiaire. Cette dernière pourrait être complétée lors des prochains exercices.

Parmi les principaux projets retenus dans le PDI 2022-2031 figurent la construction sur le site de Champ-Dollon d'un nouveau programme type prison de district, et d'un bâtiment abritant notamment la police internationale et d'un nouveau palais de justice.

Durant la période 2022-2031, l'Etat envisage d'investir un montant total de 881 millions dans les domaines de la sécurité, population et justice. Plus de 29% des investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 255 millions. Le solde de 626 millions est destiné à la création ou l'acquisition de nouveaux actifs dont les principaux sur la période du PDI sont :

Projets <i>en millions de francs</i>	Début des travaux	Montant sur période 2022-2031			Coût total* Net	Loi votée
		dépenses	recettes	Net		
Bâtiment Police internationale	2022	77	5	72	76	✓ (études)
Dématérialisation de la justice (projet Justitia 4.0)	2023	20	0	20	20	
Sécurisation des bâtiments de la police	2023	15	0	15	15	
Centre Sécurité Lac - Police de la Navigation	2025	14	0	14	14	
Bâtiments de détention pour femme	2027	51	5	46	46	
Champ-Dollon II	2027	242	0	242	242	
Nouveau Palais de justice	2029	163	0	163	254	

\* Le montant indiqué est la part des dépenses prévues, déduction faite de recettes à recevoir pour la totalité du projet (y.c. études).

# Santé



## 724 millions

Parmi les principaux projets retenus dans le PDI 2022-2031 figurent la 4ème étape de rénovation des bâtiments de la maternité, la rénovation et réaffectation de l'étage R du bâtiment Opéra, ainsi que la rénovation des bâtiments dits des 3A sur le site de Loëx (Arve, Aire, Allondon).

Le PDI prévoit également un engagement de l'Etat avec les HUG pour l'amélioration des équipements et conditions d'accueil dans les bâtiments hospitaliers du canton.

Durant la période 2022-2031, l'Etat envisage d'investir un montant total de 724 millions dans le domaine de la santé. Près de 64% des investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 463 millions. Le solde de 261 millions est destiné à la rénovation de bâtiments et à la création ou l'acquisition de nouveaux actifs dont les principaux sur la période du PDI sont :

Projets <i>en millions de francs</i>	Début des travaux	Montant sur période 2022-2031			Coût total* Net	Loi votée
		dépenses	recettes	Net		
HUG - Rénovation et agrandissement des blocs opératoires - Phase 2 - Subvention	2021	20	0	20	20	✓
Santé numérique (partenariat HUG, IMAD et administration cantonale)	2021	13	0	13	15	
Maternité 4ème étape	2022	52	0	52	52	
Rénovation et réaffectation de l'étage R Opéra**	2023	45	0	45	45	
Rénovation partielle des pavillons (3A) de l'Hôpital de Loëx**	2023	41	0	41	49	✓ (études)
Equipement d'immeuble avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) et évolution des systèmes d'information de l'Imad	2024	21	0	21	21	

• Le montant indiqué est la part des dépenses prévues, déduction faite de recettes à recevoir pour la totalité du projet (y.c. études).

\*\* Tout projet de rénovation dépassant le seuil de 20 millions de francs par bâtiment doit faire l'objet d'un crédit d'ouvrage.

# Aménagement et logement



LUP : Chemin Daniel-Ihly 15-17, Lancy

## 441 millions

Le Conseil d'Etat veillera à la concrétisation des premiers quartiers au sein des grands projets de logements, à l'instar des Communaux d'Ambilly, des Cherpines, de Bernex et du PAV.

De plus, afin de développer le parc de logements d'utilité publique (LUP), l'Etat de Genève prévoit d'investir un montant annuel de 35 millions chaque année jusqu'à ce que la part de LUP atteigne 20% du parc locatif cantonal.

Durant la période 2022-2031, l'Etat envisage d'investir un montant total de 441 millions dans le domaine de l'aménagement et du logement. Environ 5% des investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 22 millions. Le solde de 419 millions est destiné à la création ou l'acquisition de nouveaux actifs dont les principaux sur la période du PDI sont :

Projets <i>en millions de francs</i>	Début des travaux	Montant sur période 2022-2031			Coût total* Net	Loi votée
		dépenses	recettes	Net		
Construction de logements d'utilité publique**	2007	350	0	350		✓
Contribution du canton au fonds de développement urbain	2017	25	0	25	46	✓***
Post autorisation de construire, suivi, contrôle conformité et infractions	2022	9	0	9	9	
Réalisation du système d'information et de communication du territoire	2023	7	0	7	7	
Dotations pour la reconstruction du bâtiment B de la Cité universitaire	2024	10	0	10	10	

• Le montant indiqué est la part des dépenses prévues, déduction faite de recettes à recevoir pour la totalité du projet (y.c. études).

\*\* La loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP L 4 06) ne prévoit pas de crédit pluriannuel, mais fixe un objectif de proportion de logements d'utilité publique dans le parc immobilier du canton.

\*\*\* Une contribution annuelle de 2,5 millions est prévue dans la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain. La loi 11941 couvre les contributions jusqu'en 2025. Les contributions futures seront prévues dans un nouveau projet de loi.

## Autres domaines de l'action publique

2'419 millions

### Culture, sport et loisirs



*L'Etat financera un centre de formation pour favoriser la relève du football genevois.*

Dans le domaine de la culture, du sport et des loisirs, les principaux projets sont la construction d'une nouvelle patinoire de 8'500 places sur le site du Trèfle-Blanc, d'un nouveau centre de formation du football pour accueillir l'Académie du Servette Football Club, la création d'un musée de la bande dessinée, ainsi que la réaffectation du bâtiment de Porteous.

Relevons également la finalisation de la nouvelle Comédie, avec le week-end portes ouvertes qui a eu lieu les 28 et 29 août dernier.

### Impôts, finances, autorités et gouvernance

Les travaux du nouveau bâtiment des Archives se poursuivront alors que l'Etat continuera à investir dans la simplification et l'amélioration des outils informatiques utilisés par les contribuables. Le système d'information et de communication des droits politiques sera adapté aux nouveaux besoins, tandis que le système d'information fiscal continuera à être développé.



*Nouveau bâtiment des Archives*

### Prestations transversales



*Cybersécurité et système d'information, de communication et du numérique*

Le domaine relatif aux prestations transversales englobe notamment l'ensemble des dépenses futures liées à l'évolution des systèmes d'information et de communication de l'Etat, au bénéfice de l'ensemble des politiques publiques, ainsi qu'à la rénovation, la transformation et la construction de bâtiments propriété de l'Etat, y compris la mise en conformité de leurs fenêtres, toitures et des autres embrasures en façade.

# Autres domaines de l'action publique (suite)

## Cohésion sociale



Dans le domaine de la cohésion sociale, citons les investissements prévus pour la rénovation des bâtiments des établissements publics pour l'intégration (EPI), plus particulièrement sur le site de la Combe, ainsi que pour la rénovation des bâtiments des établissements accueillant les personnes handicapées (EPH). La transition numérique se poursuivra avec la refonte des systèmes d'information de l'action sociale et de la protection des personnes adultes sous curatelle. Le système d'information de l'Hospice général continuera son évolution.

Durant la période 2022-2031, l'Etat envisage d'investir un montant total de 2'419 millions dans les autres domaines de l'action publique. Près de 30% des investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 726 millions. Le solde de 1'667 millions est destiné à la rénovation de bâtiments et la création ou l'acquisition de nouveaux actifs dont les principaux sur la période du PDI sont :

Projets <i>en millions de francs</i>	Début des travaux	Montant sur période 2022-2031			Coût total* Net	Loi votée
		dépenses	recettes	Net		
Efficiencé énergétique	2017	390	24	366	375	√***
Mise en conformité des embrasures des bâtiments propriété de l'Etat**	2020	838	0	838	850	√***
Acquisitions de terrains et de bâtiments	2020	22	0	22	30	√
Bâtiment pour les archives d'Etat de Genève	2021	51	21	30	38	√
Rénovation complète des bâtiments du site de La Combe**	2023	35	0	35	35	
Nouvelle patinoire	2025	150	0	150	150	
Construction du nouveau pôle football cantonal	2028	40	0	40	40	

\* Le montant indiqué est la part des dépenses prévues, déduction faite de recettes à recevoir pour la totalité du projet (y.c. études).

\*\* Tout projet de rénovation dépassant le seuil de 20 millions de francs par bâtiment doit faire l'objet d'un crédit d'ouvrage.

\*\*\* Loi ouvrant un crédit d'investissement pour la première partie du projet. Un nouveau projet de loi sera déposé pour la deuxième partie.